

DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

(ré)Agissez !

POUR nos métiers et POUR l'Éducation

VOTEZ



VOTEZ



Des enjeux déterminants pour l'avenir de nos métiers et du second degré

Du 13 au 20 octobre 2011, vous voterez pour désigner, au niveau national et dans les académies, vos représentants syndicaux qui siégeront pour les 4 années à venir dans les commissions paritaires, les commissions consultatives et les comités techniques. Ces instances jouent un rôle majeur pour les personnels et pour le second degré. Elles traitent des questions touchant à la carrière individuelle (mutation, avancement d'échelon, notation, promotion...) et sont consultées sur les questions relatives à l'organisation de l'Éducation nationale et aux statuts des personnels.

Dans le contexte actuel de suppressions de postes, de réformes destructrices, d'attaques contre nos statuts et de développement de la précarité, ces élections revêtent des enjeux particulièrement importants.

En effet, c'est aussi au travers de leur vote que les personnels pourront exprimer leur conception de leur métier et de l'avenir du second degré. Or des divergences importantes existent entre les organisations syndicales : la réforme des lycées et le livret de compétences en collège (approuvés par le SGEN-CFDT et le SE-UNSA), le rapprochement du collège et du premier degré avec la bivalence à la clef prôné par certains, les modalités d'évaluation des enseignants, la réforme de l'orientation, le raccourcissement des vacances d'été, avec le surcroît de travail que cela représente...

D'autre part, les résultats de ce scrutin seront regardés attentivement par le gouvernement et seront sans doute déterminants dans les choix que le ministre s'apprête à faire. Ils seront attentivement regardés aussi par les candidats à l'élection présidentielle et pèseront sur la nature des décisions qu'ils prendront, pour notre secteur, au lendemain de cette élection.

Voter et faire voter SNES et FSU, c'est se donner les moyens de se faire entendre !

Frédérique ROLET, Roland HUBERT, Daniel ROBIN
Cosecrétaires généraux du SNES-FSU

Avec le SNES, (ré)Agir pour nos professions

→ Porter la parole de nos professions

Le SNES est le syndicat majoritaire de nos professions dans les collèges, les lycées et les CIO. Partout présents, ses militants et ses représentants, qui travaillent comme vous dans les établissements, sont au fait des réalités professionnelles. Ils portent votre parole en faisant vivre un syndicalisme majoritaire, démocratique et efficace.

Voter SNES et FSU pour :

- ◆ Un **syndicalisme majoritaire** ayant la force de peser sur les différentes négociations et d'impulser les actions nécessaires.
- ◆ Un **syndicalisme qui représente différentes catégories**, fortement ancré dans nos métiers et dans les établissements.
- ◆ Un **syndicalisme d'action et de proposition** construisant avec vous les analyses et les revendications sur tous les débats éducatifs.
- ◆ La **première fédération syndicale dans la Fonction publique de l'État** portant les valeurs du service public.

→ Assurer la défense individuelle et collective des personnels

Dans toutes les instances où ils siègent, les élu(e)s SNES agissent pour faire respecter les droits des personnels, la transparence et l'équité dans les décisions prises par l'administration : mutation, notation, promotion, congés...

Voter SNES et FSU pour :

- ◆ **Protéger les personnels** contre l'arbitraire de l'administration.
- ◆ **Défendre les droits individuels et collectifs**, garantir la transparence, peser sur les décisions.
- ◆ Revendiquer et imposer une **amélioration de nos conditions de travail**, d'affectation, d'évolution de carrière.
- ◆ Revendiquer des **allègements de service pour une fin de carrière aménagée**.

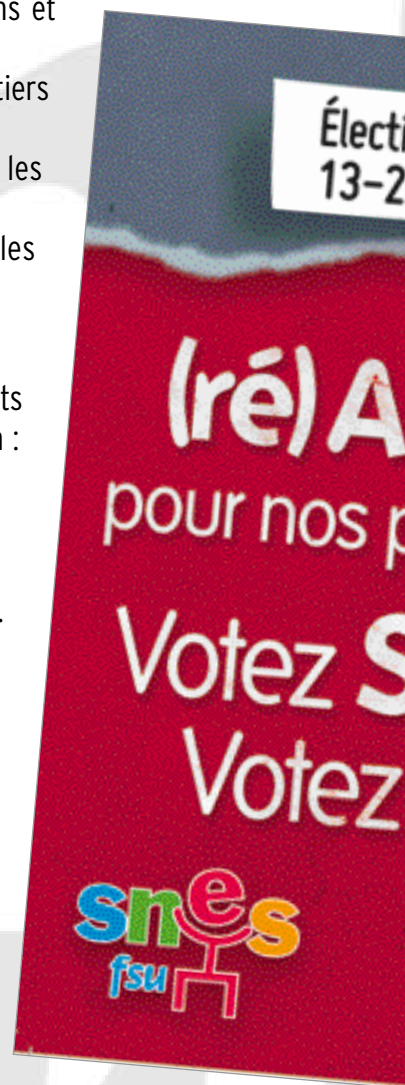
→ Faire respecter et revaloriser nos métiers

Nos métiers sont des métiers de conception. Nous ne sommes pas de simples exécutants de directives imposées. Nos qualifications et compétences sont au service de missions définies par nos statuts.

Agir pour le respect de notre identité professionnelle, l'amélioration de nos conditions de travail et la revalorisation de nos salaires, c'est agir pour donner de l'ambition au service public de l'Éducation.

Voter SNES et FSU pour :

- ◆ **Améliorer nos conditions de travail**, notamment en limitant le nombre d'élèves par classe et en incluant dans nos services du temps pour le travail collectif, la concertation...
- ◆ **Faire respecter notre liberté pédagogique et nos statuts** qui définissent nos missions, nos modalités de recrutement, de carrière, d'évaluation, nos obligations de service...
- ◆ **Revaloriser nos salaires** par le rattrapage du pouvoir d'achat perdu, la reconstruction de nos grilles indiciaires et l'indexation de la valeur du point d'indice sur le coût de la vie.



VOTEZ



VOTEZ



Métiers et pour le second degré

◆ **Retrouver le pouvoir d'agir sur nos métiers** en refusant les méthodes managériales de gestion des équipes et en luttant contre les pressions locales et le poids grandissant des chefs d'établissement.

→ Recruter et former les personnels pour l'avenir

Les coupes budgétaires empêchent l'Éducation nationale d'assurer ses missions de service public.

Il est nécessaire pour l'avenir de l'Éducation de recruter des personnels, de redonner de l'attractivité à nos métiers et de repenser la formation des enseignants et des CPE.

Voter SNES et FSU pour :

- ◆ **Assurer les recrutements** en imposant un plan pluriannuel à la mesure des enjeux et en redonnant de l'attractivité à nos métiers en particulier par leur revalorisation et un dispositif de prérecrutement.
- ◆ **Mettre fin au recours à la précarité** et réaliser sa résorption par un plan massif de titularisation.
- ◆ **Remettre à plat la formation des personnels.** L'année de formation en alternance pour les stagiaires doit être rétablie. Les masters doivent intégrer une formation disciplinaire de haut niveau et des éléments de préprofessionnalisation.

→ Promouvoir un second degré cohérent et ambitieux

En portant la volonté de mener l'ensemble d'une génération à un haut niveau de formation et de qualification, le SNES défend la spécificité et l'unité du second degré organisé en deux temps : le collège doit y prendre toute sa place en travaillant les articulations avec le premier degré et avec le lycée. Le SNES s'oppose avec force à toutes les tentatives visant à instituer un système éducatif dual organisé autour du tri précoce des élèves et de la concurrence entre établissements.

Voter SNES et FSU pour :

- ◆ **Penser une culture commune scolaire** construite sur des savoirs organisés dans des disciplines constituées (contrairement au socle commun et au livret de compétences) pour permettre l'accès à de véritables compétences, construire l'interdisciplinarité et donner les clefs pour comprendre le monde et y agir.
- ◆ **Mettre en place dans tous les établissements des équipes pluriprofessionnelles complètes,** développer les vies scolaires, garantir aux équipes les moyens de diversifier leurs pratiques dans des classes moins chargées, en alternant travail en classe entière et travail en groupes...
- ◆ **Redonner un avenir au collège et construire un lycée démocratique** notamment en réduisant les inégalités entre les établissements par une carte scolaire repensée pour assurer la mixité sociale et scolaire et en diversifiant au lycée l'offre de formation et les voies.

◆ **Relancer l'éducation prioritaire.** Elle est une véritable exigence démocratique dont le dispositif ECLAIR organise la dénaturation et l'abandon. Il faut donner les moyens de favoriser la diversité des approches pédagogiques, de développer le travail en petit groupe, d'organiser le soutien dans le temps scolaire avec des personnels qualifiés et en lien avec la classe.



VOTEZ



VOTEZ



1 Quand ?

Du jeudi 13 octobre 10 heures (heure de Paris) au jeudi 20 octobre 17 heures (heure de Paris).

2 Où ?

Sur le site dédié du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

Le vote est électronique. Il peut donc se faire de n'importe quel ordinateur connecté à internet.

Dans chaque établissement, des kiosques de vote (ordinateurs dédiés au vote et protégés par un isoloir) doivent être mis en place par le chef d'établissement pour permettre aux personnels de voter sur leur temps de travail. Dans toutes les académies, les kiosques seront obligatoirement ouverts au moins de 9 heures à 17 heures : le **vendredi 14 octobre** ; le **mardi 18 octobre** ; le **jeudi 20 octobre**.

3 Avec quoi ?

Quatre éléments d'identification sont nécessaires pour effectuer l'ensemble des opérations :

- un **identifiant de vote** ;
- le **NUMEN** ;
- les **6° et 7° caractères du numéro de Sécurité sociale** ;
- un **mot de passe**.

5 Pour quels scrutins ?

Chaque électeur, selon sa situation, vote pour un ou plusieurs scrutins au niveau national et au niveau académique.

N.B. : Lors de votre connexion à « accéder à mon espace électeur » (étape 3) la liste des scrutins auxquels vous pouvez participer s'affiche.

	CAPN	CAPA	CCP	CTM	CTA
Certifiés titulaires					
Agrégés titulaires					
CPE titulaires					
CO-Psy titulaires/DC10					
Chaires sup'					
Stagiaires (toutes les catégories)					
PEGC					
AED					
Contractuels					

4 Comment faire ?

ÉTAPE 1 : Récupération de la notice de vote

Une notice de vote vous a été remise par votre chef d'établissement. Elle contient : votre **identifiant de vote**, votre **NUMEN**. Gardez-la précieusement.

ÉTAPE 2 : Récupération du mot de passe

Connectez-vous à www.education.gouv.fr/electionspro2011 et **indiquez** :

- votre **identifiant de vote** ;
- votre **NUMEN** ;
- les **6° et 7° caractères de votre numéro de Sécurité sociale** ;
- l'adresse électronique (mail) à laquelle vous souhaitez recevoir votre **mot de passe**.

Récupérez **ce mot de passe** sur votre messagerie.

ÉTAPE 3 : Votez

Muni de votre identifiant de vote et de ce mot de passe, cliquez sur « accéder à mon espace électeur » sur la page www.education.gouv.fr/electionspro2011

- N.B.* :
- En cas de perte de votre **mot de passe**, recommencez l'étape 2.
 - En cas de perte de votre **identifiant de vote**, rendez-vous - immédiatement et avant le 12 octobre à 8 heures (heure de Paris) - sur www.education.gouv.fr/electionspro2011 pour faire une demande de réattribution d'identifiant.

Plus d'infos sur www.snes.edu

N°Azur 08 11 46 20 78
PREMIER D'APPEL LOCAL

Le SNES assurera une permanence téléphonique pour répondre à vos questions sur le vote.

Mardi 11/10 et mercredi 12/10
de 10 heures à 18 heures

Jeudi 13/10 et vendredi 14/10
de 8 heures à 20 heures

Samedi 15/10 et dimanche 16/10
de 10 heures à 18 heures

Lundi 17/10, mardi 18/10, mercredi 19/10
de 8 heures à 20 heures

Jeudi 20/10
de 8 heures à 17 heures